

Intitulé du projet : **Elaboration du Plan Paysage Matheysine**

Porteur de projet : Communauté de communes de Matheysine

Contexte et descriptif du projet :

Un Plan Paysage est une démarche volontaire qui permet de remettre au cœur du projet de territoire le paysage. Elle permet ainsi à une collectivité de se donner les moyens d'articuler et de décliner une politique cohérente à l'échelle de son territoire, au regard des objectifs de qualité paysagère qu'elle s'est fixée.

La Communauté de communes de la Matheysine reste encore un territoire administratif jeune dont la cohérence doit être démontrée auprès des élus et des partenaires.

Par ailleurs, aucun document d'urbanisme ne couvre le territoire.

Conscient de ces points, la DDT a proposé au territoire de candidater au programme Plan de Paysage : la CCM a été lauréate de cet appel à projet national à l'été 2017.

Les Plans de Paysage permettent de travailler non seulement sur le ressenti visuel d'un territoire mais aussi, et surtout, sur son organisation intrinsèque, ses aménagements passés, actuels et futurs qui modulent le cadre de vie des habitants et l'attractivité économique du territoire.

Les objectifs du projet :

- Elaborer sur le territoire de la Matheysine la démarche de Plan de Paysage permettant d'initier dialogue, partage, échanges et réflexions autour de la question du paysage, sous toutes ses dimensions : décor, livre d'histoire, cadre de vie, support de vie, bien commun vivant et dynamique.
 - o Faire un projet créant de l'unité et permettant de construire, à terme, un projet de territoire,
 - o Anticiper sur les évolutions du territoire et initier son aménagement,
 - o Croiser les dynamiques et renforcer les conditions de l'attractivité du territoire et de son cadre de vie.

Cela comprend les missions suivantes :

- Animation des réflexions et des réunions ainsi que toutes rencontres liées à ce projet,
- Elaboration d'un plan d'action, partagé, réaliste issu d'une réflexion du territoire,
- Sensibilisation et motivation d'un groupe de personnes pour un futur projet de territoire,
- Rendu de supports textuels, cartographiques et visuels pour étayer la démarche au fil des 8 mois d'étude.

L'attendu est triple :

1. Faire partager une vision commune et singulière d'un territoire par l'approche paysagère,
2. Initier, par une approche non règlementaire, des habitudes de travail et de réflexion pour emmener vers des débats constructifs autour du cadre de vie et de l'urbanisme,
3. Aboutir à une vision politique commune pour l'aménagement du territoire riche de sa diversité.

Le Projet aura réussi si :

- La CCM aboutit à des fiches actions utilisables par les communes,
- Le document final annonce les prémices d'un futur document d'urbanisme,
- Les élus ont été mobilisés à plusieurs réunions et/ou ateliers,
- Des partenaires ont participé aux réflexions.

Cohérence du projet avec la stratégie et la fiche action n°1

Le Plan Paysage répond aux objectifs stratégiques de LEADER et notamment de la fiche action n°1 qui porte sur « l'affirmation des spécificités et des ressources économiques pour une meilleure notoriété du territoire » :

- Permettre d'identifier les spécificités et la valeur des ressources locales en vue de dégager des axes de valorisation économique,
- Permettre un rapprochement des positionnements économiques, agricoles et touristiques et définir les atouts distinctifs des territoires,
- Engager un travail d'échange entre les territoires sur les limites, les effets de frontières et les liens,
- Engager une stratégie de marketing et permettre de définir précisément la situation des territoires en interne et à l'extérieur ; et d'en mesurer l'attrait,
- Identifier les champs d'attractivité à promouvoir, déterminer un public cible et les filières à promouvoir.

Les paysages peuvent être considérés comme des ressources d'un territoire, surtout lorsqu'ils sont emblématiques et valorisés ; ils renforcent alors l'attractivité touristique, résidentielle et économique de ce territoire. Ils constituent une grande partie du patrimoine varié de la Matheysine, lui permettant de se différencier dans un environnement de plus en plus concurrentiel. La démarche d'élaboration du Plan Paysage de Matheysine va permettre d'optimiser le développement local et donner du sens au futur projet de territoire, socle de développement territorial à différents titres. Le projet répond à l'orientation stratégique 1 du programme LEADER : démarquer le territoire par ses avantages distinctifs et améliorer sa notoriété. Il porte sur la sous action 1 : définition d'une vision partagée (connaître et se faire connaître) : diagnostic territorial, positionnement, axes forts et distinctifs.

Élément sur l'impact territorial du projet

Impacts économiques : le Plan de Paysage s'intéresse à tous les niveaux d'aménagement et d'exploitation de l'espace. Ainsi, en Matheysine, nous étudierons l'implantation des zones artisanales, l'évolution de la vie économique des cœurs de village, Vue la spécificité du territoire, les questions agricoles et forestières seront au centre de l'analyse des évolutions du paysage.

Impacts sociaux : les réflexions permettent de s'interroger sur la qualité de vie des habitants et de faire émerger des solutions en termes d'accès aux services, d'organisation de l'habitat pour une meilleure cohabitation et un lien social plus fort.

Impacts environnementaux : identification des zones à enjeux environnementales

Éléments sur les aspects innovants du projet

Le Plan Paysage est innovant à plusieurs titres :

- Il constitue le premier grand projet de territoire depuis la fusion,
- Il est centré sur la transversalité des thématiques qui seront abordées,
- Le coté participatif de la démarche constitue également une innovation sociale,
- Les outils de concertation employés seront également une innovation pour le territoire.

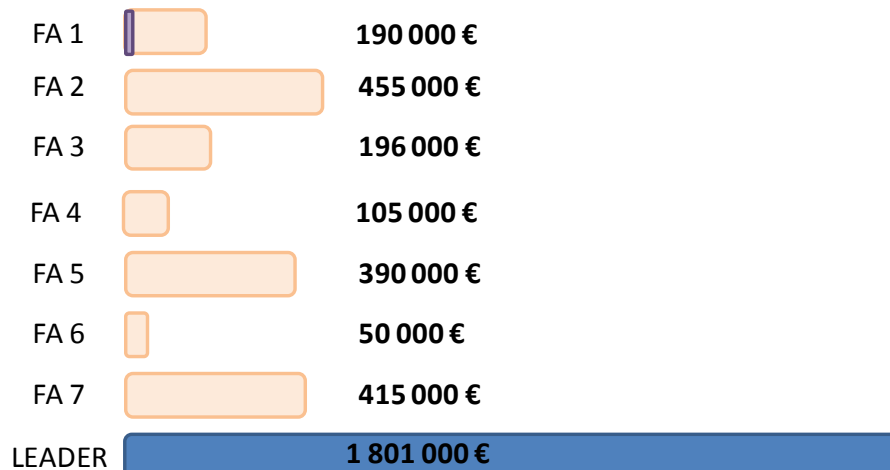
Éléments sur le partenariat et la gouvernance

L'élaboration du Plan Paysage sera menée en collaboration avec de nombreux partenaires, dont la DDT, le CAUE, le Parc national des Ecrins, le bureau d'études retenu pour mener la démarche, ...Il fera également appel à de la concertation avec les acteurs du territoire.

D'un point de vue de la gouvernance, un groupe de travail spécifique a été constitué avec les élus pour suivre et piloter le projet et élargir la réflexion au seul champ de l'aménagement du territoire. Cette spécificité constitue également un coté innovant de la démarche.

Indicateurs de réalisation de l'action

Montant FEADER demandé **16 400 €**



Plan de Financement

Taux d'aide publique appliquée : **80 %**

Règlement d'aide d'état appliqué ~~OUI~~ **NON**

Dépenses sur 3 années

Type dépenses	Montant des dépenses
Prestations d'étude	33 000 €
Frais salariaux internes	13 000 €
Frais annexes outils concertation/communication	12 000 €
Total	58 000 € HT

Recettes

Type dépenses	Demandé/Obtenue
Autofinancement	11 600 €
Autofinancement public appelant du LEADER (Etat)	30 000 €
FEADER	16 400 €
Total	58 000 € HT

Remarque Plan de Financement